



Communiqué de presse

Paris, le 2 septembre 2024

Signature de la convention de coopération Agefiph - FIPHFP 2024-2027

A l'occasion de Jeux paralympiques de Paris, l'Agefiph, représentée par Christophe ROTH, son président, et par Didier EYSSARTIER, son directeur général, et le Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), représenté par Françoise DESCAMPS-CROSNIER, la présidente du Comité national, et Marine NEUVILLE, sa directrice, ont signé, lundi 2 septembre, la 10^e convention de coopération entre l'Agefiph et le FIPHFP pour une durée de 4 ans. L'objectif est de toujours mieux accompagner l'insertion professionnelle et le maintien en emploi des travailleurs handicapés.

Une nouvelle convention de coopération sur 4 ans

En 2023, les deux Fonds ont mené conjointement une évaluation de leur partenariat, Aussi, en signant cette nouvelle convention, le FIPHFP et l'Agefiph ont pour ambition de poursuivre de rendre leur action encore plus forte, structurée et lisible, au niveau national comme au niveau territorial. Et surtout, elle vise à consolider et à améliorer leur offre commune afin de prendre en compte les évolutions du monde du travail et de répondre aux nouvelles attentes des employeurs et des personnes en situation de handicap.

4 axes de coopération identifiés

Quatre axes de coopération ont été identifiés pour pallier le constat et veiller à l'évolution du partenariat au regard des enjeux et besoins :

- **conseil, accompagnement et outillage des employeurs** pour qu'ils investissent la question du handicap et s'engagent dans une approche inclusive volontariste ;
- **formation et alternance** : mieux accompagner les organismes de formation, les centres de formation des apprentis, les employeurs et les personnes tout au long de leur parcours et

mutualiser les actions de sensibilisation de ces acteurs. Cette dynamique commune doit contribuer à augmenter les entrées en apprentissage tant dans le secteur privé que public ;

- **sécurisation des parcours** : renforcer les dispositifs et actions déployés ou pilotés par les partenaires qui concourent à sécuriser l'insertion, prévenir la désinsertion professionnelle et favoriser l'évolution professionnelle des personnes en situation de handicap ;

- **actions transversales** : communiquer pour mieux valoriser la politique handicap à l'échelle nationale et territoriale/contribuer à animer et coordonner la mise en œuvre des politiques publiques visant la mobilisation pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (PRITH)/ délivrer une offre de service commune simple, lisible, facilement mobilisable, notamment au travers de la digitalisation des aides et services de l'Agefiph.

Ces axes de collaboration s'inscrivent en articulation avec les évolutions de l'environnement, en particulier en lien avec la création de France Travail (en complémentarité avec la convention quinquennale) et du réseau pour l'emploi d'une part, et avec la mise en œuvre des mesures de la CNH d'autre part.

« Le maillage pour tous et avec tous », notamment par la proximité dans les territoires est le moyen de réussir ensemble. C'est l'objectif de cette convention d'être au plus proche de tous les employeurs, publics et privés et de tous les demandeurs d'emploi en situation de handicap, en renforçant notre partenariat avec le FIPHFP », estime Christophe Roth, président de l'Agefiph.

*« Cette signature marque une étape cruciale dans notre engagement commun pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique. En consolidant notre collaboration avec l'Agefiph, nous réaffirmons notre volonté de rendre l'emploi accessible à tous, en proposant des dispositifs renforcés et une offre de services claire et cohérente. Cette convention nous permet non seulement de pérenniser notre partenariat, mais aussi d'intensifier nos actions pour répondre aux défis actuels et futurs. Ensemble, nous allons plus loin pour l'égalité des chances et l'insertion professionnelle durable. »
Françoise Descamps-Crosnier, présidente du Comité national du FIPHFP.*

A propos de l'Agefiph

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'acteur de référence emploi et handicap. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; accompagne les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2023, l'Agefiph a notamment financé et réalisé plus de 200 000 interventions auprès de personnes en situation de handicap, et près de 74 000 en direction des entreprises. Plus d'informations sur www.agefiph.fr / suivez l'Agefiph sur X @Agefiph_

Contacts Presse Agefiph:

Agence Wellcom/ agefiph@wellcom.fr/ 01 46 34 60 60

Ghislaine Cristofolletti/g-cristofolletti@agefiph.asso.fr/ 06 21 65 41 96

A propos du FIPHFP

Le FIPHFP, au service des employeurs publics

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi et de formation des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux, universités...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre de partenariats nationaux, notamment dans le champ de l'accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,66 % en 2023. Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marine Neuville. L'établissement est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.
www.fiphfp.fr / @fiphfp

Contact presse FIPHFP

Fanny Auverny – 06 07 18 59 42 – fauverny@image7.fr

Anatole Flahault – 06 66 77 06 79 – aflahault@image7.fr